



Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

Amicale des Pêcheurs

**Siège social : Maison des Associations 29, avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Pont-de-Claix**

N° Agrément : W381007814 – N°Siret : 808 781 967 00019

Mairies de

Champagnier, Claix, Echirolles,

Pont de Claix, Seyssins, Varcès

Contacts et partenaires

L'AAPPMA l'Amicale des pêcheurs vous informe

L'ouverture de la pêche à la truite en 1^{ère} catégorie est fixée au samedi 14 mars 2020

Vente de cartes de pêches :

En 2020, seules sont délivrées des cartes de pêche informatiques, vous pourrez vous les procurer :

En individuel sur le site : www.cartedepeche.fr avec sélection Le Pont de Claix comme AAPPMA

Chez nos dépositaires :

Décathlon Comboire

Tabac-presse du Palladium à Claix

Une pochette de la Fédération de l'Isère avec tous les renseignements nécessaires à la pratique de la pêche en Isère vous sera remise ainsi que le bulletin de notre AAPPMA

Permanences AAPPMA / Décathlon des 12 et 13 mars 2020 :

Vous pourrez faire établir vos cartes de pêche par nos bénévoles de l'AAPPMA

A Décathlon Comboire ces deux journées

Merci de vous munir d'une pièce d'identité ou de votre permis 2019

Communication :

Vous pouvez retrouver toutes nos informations sur notre site : pecheurs38.canalblog.com

Vous pouvez communiquer avec nous par notre e-mail : aappma.adp38@gmail.com

Cordialement

Le Bureau de l'AAPPMA l'Amicale des Pêcheurs